

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès-verbal - Mardi le 14 janvier 2020**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 14 JANVIER 2020 À 19H09, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE**

Sont présents :                   PAUL CHAMBERLAIN  
  LYNNE LACHAPELLE  
  LYNN NOËL  
  SYLVAIN LA FRANCE  
  HENRI CHAMBERLAIN  
  CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée :       PIERRE VAILLANCOURT

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**1.1           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**1.2           Rapport du maire**

**1.3           PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.12 Dépôt de la liste des comptes à recevoir pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019
- 1.13 Adoption du calendrier municipal pour l'année 2020
- 1.14 Adoption du règlement numéro 2019-028 « Imposant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 »
- 1.15 Renouvellement des assurances auprès de la MMQ pour l'exercice financier 2020
- 1.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-029 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt
- 1.17 Augmentation salariale des employés pour l'exercice financier 2020
- 1.18 Projet de loi n° 48 (fiscalité agricole)
- 1.19 Vente de terrain

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Achat de pneus d'hiver pour camion de sauvetage

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Octroi du contrat d'appel d'offre publique – SEAO – garage municipal
- 3.2 Demande au MTQ – Limite de vitesses

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Toponymie du Québec – Officialisation du nom des chemins privés

7. LOISIRS ET CULTURE  
7.1  
8. VARIA  
8.1  
9. PÉRIODE DE QUESTIONS  
10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-01-001  
1.4

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 8.1 **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 8.2 **CONSULTATION PUBLIQUE**
- 8.3 **OFFRE DE SERVICE – TELMATIK**
- 8.4 **OFFRE DE SERVICE – LUMIÈRES AU BUREAU MUNICIPAL**

**ADOPTÉE**

2020-01-002  
1.5

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-01-003  
1.6

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-01-004  
1.7

---

**ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De novembre 2019, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	35 196,10 \$
Remises provinciales	10 399,09 \$
Remises fédérales	4 051,25 \$
Remises du Régime de retraite	3 603,52 \$

**ADOPTÉE**

2020-01-005  
1.8

---

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de décembre 2019 totalisant un montant de 150 445,93 \$.

**ADOPTÉE**

2020-01-006  
1.9

---

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle

**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2019 totalisant un montant de 43 572,43 \$ excluant les prélèvements bancaires.

**ADOPTÉE**

2020-01-007  
1.10

**DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (231,51 \$)**

---

2020-01-008  
1.11

**DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (25,17 \$)**

---

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

---

2020-01-009  
1.12

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019**

---

La liste des comptes à recevoir pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019 est déposé par le secrétaire-trésorier.

2020-01-010  
1.13

**ADOPTION DU CALENDRIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2020**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Henri Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil adopte le calendrier municipal en y indiquant les items suivants :

**Les Réunion du conseil pour l'année 2020**

**Collecte des matières résiduelles et de recyclage, que les déchets sera collecté les lundis à compter du 2 mars 2020 et le recyclage sera collecté les mercredis aux deux semaines à compter du 4 mars 2020.**

**Congés fériés :**

Le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An)

Vendredi saint et le lundi de Pâques

Lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)

24 juin (fête nationale) Si cette date tombe un dimanche : le 25 juin (Fête nationale)

Le 1<sup>er</sup> juillet. Si cette date tombe un dimanche : le 2 juillet (Fête du Canada)

1<sup>er</sup> lundi de septembre (fête du Travail)

2<sup>e</sup> lundi d'octobre (Action de grâces)

24 décembre

25 Décembre - Jour de Noël jusqu'au 31 Décembre

**ADOPTÉE**

2020-01-011  
1.14

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-028 « IMPOSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 »**

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-028**

## **IMPOSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Kazabazua a adopté le budget de l'exercice financier 2020 en date du 17 décembre 2019;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Kazabazua, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été préalablement donné, conformément à la Loi, lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte le règlement numéro 2019-028 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

### **SECTION I** DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et mots suivant ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribut le présent article qui leur sont ci-après attribués.

1<sup>o</sup> l'expression « immeuble résidentiel » désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.

2<sup>o</sup> l'expression « immeuble commercial » désigne tout local dans lequel est exercé à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.

3<sup>o</sup> l'expression « immeuble industriel » industriel désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.

4<sup>o</sup> l'expression « immeuble agricole » désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

### **SECTION II** TAXES FONCIÈRES

2. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Kazabazua une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Kazabazua. Le taux est fixé à point sept six sous (0,76 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

### **SECTION III** COMPENSATION

3. Afin de pourvoir aux dépenses de traitement des eaux usées du territoire de la municipalité, une compensation est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité de Kazabazua :

1<sup>o</sup> unités résidentielle : 107 \$  
Identifier par le code 40 Résident

2<sup>o</sup> unités non résidentielles : 67 \$  
Identifier par le code 41 Non-résident

3<sup>o</sup> unités commerciales : 327 \$  
Identifier par le code 43 Auberges

4<sup>o</sup> unité autre : 202 \$  
Identifier par le code 44 Autres

**4.** Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte du transport et de l'élimination des déchets domestiques et assimilés de la municipalité de la municipalité de Kazabazua, une compensation est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité de Kazabazua :

1<sup>o</sup> unité résidentielle: 182 \$  
Identifier par le code 1.

2<sup>o</sup> unités commerciales ou entreprise : 332 \$  
Identifier par le code 2, 3, 7, 8, 9, 20.

3<sup>o</sup> unités commerciales ou services: 232 \$  
Identifier par le code 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21.

4<sup>o</sup> unités commerciales ou industrielles: 282 \$  
Identifier par le code 16.

**5.** Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte du transport et de l'élimination des matières recyclables de la municipalité de Kazabazua, une compensation est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité de Kazabazua :

1<sup>o</sup> unité résidentielle: 37 \$  
Identifier par le code 50.

2<sup>o</sup> unités commerciales ou entreprise : 51 \$  
Identifier par le code 51, 52, 56, 57, 58, 69.

3<sup>o</sup> unités commerciales ou services: 43 \$  
Identifier par le code 53, 54, 55, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 70.

4<sup>o</sup> unités commerciales ou industrielles: 58 \$  
Identifier par le code 65.

#### **SECTION IV** **DÉBITEUR**

**6.** Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Kazabazua. Au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

#### **SECTION V** **PAIEMENT**

**7.** Le débiteur de taxes municipales pour 2020 a le droit de payer en 3 versements égaux :

1<sup>o</sup> le premier étant du trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 40% du montant total, date d'échéance 1<sup>er</sup> avril 2020;

2<sup>o</sup> le deuxième versement, quatre-vingt-dix (90) jours après le premier versement, 30% du montant total, date d'échéance 1<sup>er</sup> juillet 2020;

3<sup>o</sup> le troisième versement, soixante (60) jours après le deuxième versement, 30% du montant total, date d'échéance 1<sup>er</sup> septembre 2020;

**8.** Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par 3 versements.

**9.** Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

#### **SECTION VI** **INTÉRÊTS ET FRAIS**

10. Les taxes portent intérêt, à raison de 15% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

11. Des frais d'administration au montant de 35 \$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

## **SECTION VII**

### **DISPOSITIONS DIVERSES**

12. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

13. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.

14. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2020.

15. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

2020-01-012  
1.15

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES AUPRÈS DE LA MMQ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynn Noël  
Et résolu

**QUE** le conseil renouvelle le contrat d'assurances municipal 2020 auprès de la M.M.Q., contrat numéro **MMQP-03-083015** au coût total de **27 243,00 \$** incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2020-01-013  
1.16

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-029 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 550 000,00 \$.**

---

Monsieur Robert Bergeron. Maire, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-029 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de construction d'un garage municipale et d'un système septique.
- Dépose le projet du règlement numéro 2020-029 intitulé décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 550 000,00 \$.

2020-01-014  
1.17

### **AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Henri Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil adopte rétroactivement au 1er janvier 2020, une augmentation de salaire de 2% pour les employés de la municipalité

**ADOPTÉE**

2020-01-015  
1.18

### **PROJET DE LOI N° 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)**

---

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
et résolue

**QUE** la municipalité de Kazabazua :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, aux députés M. Robert Bussièrès et M. William Amos, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE**

2020-01-016  
1.19

---

#### **VENTE DE TERRAIN**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** le conseil publie une vente de terrain soit 5 lots au coût de 7 000 \$ par acres qui inclurait l'acte de vente notarié et la subdivision par un arpenteur géomètre, qu'au moment de l'offre d'achat qu'une garantie de 2 000 \$ soit déposé et celle-ci sera non remboursable.

**ADOPTÉE**

---

#### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-01-017  
2.1

---

#### **ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR CAMION DE SAUVETAGE**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise l'achat de six (6) pneus d'hiver tel qu'estimé par Pneus Lavoie Maniwaki soumission numéro 1214534 en date du 6 janvier 2020 pour un coût total de 3 212,40 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

### **3. TRANSPORT**

---

2020-01-018  
3.1

#### **OCTROI DU CONTRAT D'APPEL D'OFFRE PUBLIQUE – SEAO – GARAGE MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a publié en date du 9 décembre 2019 un avis public d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour la construction d'un garage municipal appel de soumission numéro KAZ-GM-0919 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de réception des appels d'offres est le 14 janvier 2020 à 14h00 et que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumission le même jour à 14h01 ;

**CONSIDÉRANT QUE** 5 soumissions ont été reçues et que ceux-ci sont conformes ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu ;

**QUE** le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat KAZ-GM-0919 pour la construction du garage municipal au montant de 947 245,00 \$ au contracteur Les entreprises MA-MI Inc. sise au 78, Route 105 in Egan-Sud;

**QUE** l'engagement soit conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt et à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, de signer pour le compte de la municipalité le contrat octroyé;

**Les résultats d'ouverture de soumissions sont les suivantes:**

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix soumissionné</b>
Les entreprises MA-MI	947 245,00 \$
Industries CAMA	1 028 928,52 \$
ED Brunet	1 090 273,00 \$
GMR Construction inc.	1 124 341,67 \$
Defran	1 149 748 85 \$

**ADOPTÉE**

2020-01-019  
3.2

#### **DEMANDE AU MTQ – LIMITE DE VITESSES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'écart entre les deux panneaux de vitesses sur les Routes 301 et 105 est grande et que le temps d'arrêt des conducteurs est non sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de vitesse affichée de 90 km à l'heure pourrait débiter ou l'indication du 90 km à l'heure commence et qu'une signalisation après celle-ci d'une vitesse de 70 km à l'heure débutant au 480 Route 105 soit installée permettant de diminuer de 90 km à 70 km et de 70 km à 50 km allant vers l'intersection de la Route 105 et la Route 301;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de vitesse affichée de 90 km à l'heure pourrait débiter ou l'indication du 90 km à l'heure commence et qu'une signalisation après celle-ci d'une vitesse de 70 km à l'heure débutant au 79 Route 301 soit installée permettant de diminuer de 90 km à 70 km et de 70 km à 50 km vers la Route 105;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

**QUE** le conseil mandate l'administration générale de présenter une demande auprès du Ministère des transports du Québec pour que la vitesse soit réduite à 70 KM à l'heure au lieu de 90 KM à l'heure débutant au 480 Route 105 tel qu'indiqué en annexe à la présente.

**QUE** le conseil mandate l'administration générale de présenter une demande auprès du Ministère des transports du Québec pour que la vitesse soit réduite à 70 KM à l'heure au lieu de 90 KM à l'heure débutant au 79 Route 301 tel qu'indiqué en annexe à la présente.



---

#### 4. HYGIÈNE DU MILIEU

---

#### 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

---

#### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

---

2020-01-020  
6.1

##### TOPONYMIE DU QUÉBEC – OFFICIALISATION DU NOM DES CHEMINS PRIVÉS

---

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Kazabazua reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 18 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur l'officialisation de sept (7) noms de chemins privés dans la municipalité de Kazabazua et ont individuellement pris connaissance de l'emplacement des chemins identifié au document TQ01-07 ;

**ATTENDU QUE** le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité;

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu

- a) D'adopter conformément à la loi le rapport du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 octobre 2018 présenté sous la signature de son président;
- b) Accorde le nom des chemins identifiés au document TQ01-07;
  1. Rue du Loup;
  2. Rue de l'Ours;
  3. Rue du Lynx
  4. Rue du Castor;
  5. Rue du Lièvre;
  6. Rue de l'Écureuil
  7. Rue du Chevreuil;
- c) Mandate la direction générale de procéder à l'officialisation de ces noms auprès de la Toponymie du Québec.

ADOPTÉE

---

#### 7. LOISIRS ET CULTURE

---

#### 8. VARIA

---

2020-01-021  
8.1

##### DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

---

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil est déposée par tous les membres du conseil au secrétaire-trésorier.

2020-01-022  
8.2

##### CONSULTATION PUBLIQUE

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynne Lachapelle  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de publier un avis public pour une consultation public concernant la construction d'un garage municipal et du règlement d'emprunt numéro 2020-029, que cette consultation publique aura lieu au Centre communautaire, 26, chemin Begley le 21 janvier 2020 à 19h00.

ADOPTÉE

2020-01-023  
8.3

##### OFFRE DE SERVICE – TELMATIK

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil accepte et engage la dépense de l'offre de service, système d'alerte à la population tel que soumis en date du 13 janvier 2020 par TELMATIK au coût de 1 500 \$ par année et les frais d'implantation de 350 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-01-024  
8.4

**OFFRE DE SERVICE – LUMIÈRES AU BUREAU MUNICIPAL**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil accepte et engage la dépense de l'offre de service, soumis par Richard St-Jacques Électrique Enr. Pour l'installation de 7 fixtures DEL de 8 pieds et de 4 fixtures DEL de 4 pieds au bureau municipal au coût total de 2 736,40 incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

9.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

10.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h13.

Président

Secrétaire



---

Robert Bergeron,  
Maire

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».